



Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Pour renouveler un certificat en eau potable mentionné dans le tableau 1, la personne doit :

1. produire une attestation d'emploi prouvant qu'elle a été affectée pendant au moins 24 mois à un travail pertinent au cours des cinq années de validité du certificat **et**
2. avoir travaillé un nombre minimal d'heures à des tâches pertinentes pendant les deux dernières années de validité du certificat.

Tableau 1	
CERTIFICATS	Nbre minimal d'heures de travail pertinent pendant les deux dernières années de validité du certificat
CATÉGORIE EAU SOUTERRAINE	
P3a : Opération de station avec captage d'eau souterraine et addition de produits chimiques avec désinfection	175 heures
P3a : Opération de station avec captage d'eau souterraine et addition de produits chimiques sans désinfection	150 heures
P3b : Opération de station avec captage d'eau souterraine et addition de produits chimiques suivie d'une filtration avec désinfection	300 heures
P3b : Opération de station avec captage d'eau souterraine et addition de produits chimiques suivie d'une filtration sans désinfection	250 heures
P4a : Opération de station avec captage d'eau souterraine et désinfection au chlore	125 heures
CATÉGORIE EAU DE SURFACE	
P5a : Opération de station de traitement complet d'eau de surface	400 heures
P5c : Opération de station de traitement d'eau de surface avec filtration membranaire	300 heures

Dans les cas où un ou plusieurs certificats datent de moins de cinq ans :

- Si ce ou ces certificats datent de deux ans ou plus, seul le nombre minimal d'heures de travail s'applique.
- Si ce ou ces certificats datent de moins de deux ans, ils seront renouvelés automatiquement, sans conditions.

Pour renouveler un certificat en eau potable mentionné dans le tableau 2, la personne doit :

1. produire une attestation d'emploi prouvant qu'elle a été affectée pendant au moins 24 mois à un travail pertinent au cours des cinq années de validité du certificat **et**
2. effectuer un travail pertinent **pendant au moins douze mois au cours des trois dernières années** de validité du certificat.

Tableau 2	
CERTIFICATS	
CATÉGORIE EAU SOUTERRAINE	
P2 : Opération de station avec captage d'eau souterraine sans traitement	
CATÉGORIE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	
P6a : Opération de réseau de distribution avec désinfection	
P6a : Opération de réseau de distribution sans désinfection	
P6b : Préposé à l'aqueduc	

Dans les cas où un ou plusieurs certificats datent de moins de cinq ans :

- Si ce ou ces certificats datent de trois ans ou plus, seul le nombre minimal de douze mois d'affectation à un travail pertinent s'applique.
- Si ce ou ces certificats datent de moins de trois ans, ils seront renouvelés automatiquement, sans conditions.

Renseignements supplémentaires très importants

- **Le titulaire d'un certificat de qualification échu depuis plus d'un an qui désire renouveler ce certificat devra se requalifier.**
- **Les heures de travail peuvent être prises en considération pour plusieurs certificats si les tâches accomplies sont pertinentes à chacun d'eux.**
- **Des frais de 102,00 \$ s'appliquent, une seule fois, pour le renouvellement de tous les certificats.**